



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

S/21724
7 septembre 1990

SEP 19 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 7 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SENEGAL AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Je voudrais porter à votre haute attention que les travaux du Conseil des ministres du 4 septembre 1990, marquant la reprise du travail gouvernemental au Sénégal, ont été sanctionnés par un communiqué largement inspiré par une importante déclaration de S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, sur la crise actuelle dans le Golfe.

En raison de son intérêt tout particulier, je vous fais parvenir ci-joint, en vue de sa publication comme document du Conseil de sécurité, le texte de cette déclaration.

(Signé) Absa Claude DIALLO

ANNEXE

Déclaration de S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République
du Sénégal, sur la crise dans le Golfe, devant le Conseil des
ministres du mardi 4 septembre 1990

Par sa gravité, la crise dans le Golfe interpelle tous les pays épris de paix et singulièrement ceux qui, comme le Sénégal, ont toujours entretenu des relations amicales avec les pays directement concernés. Pour le Sénégal, la crise trouve son origine dans l'agression iraquienne contre l'Etat du Koweït. Pour cette raison, le Sénégal a, dès le départ, condamné ladite agression et exigé le retrait immédiat et sans conditions des troupes iraquiennes et la restauration du Gouvernement légitime du Koweït, sous l'autorité de l'Emir cheikh Jaber Al Ahmad Al Jaber Al Sabah. Aussi, le Sénégal a-t-il rejeté comme nulle et non avenue la décision iraquienne d'annexer le Koweït. Cette position traduit la fidélité du Sénégal aux principes du droit international et notamment à celui du règlement pacifique des différends. C'est pourquoi, tout en préconisant la recherche d'une solution pacifique à la crise, dans le cadre des Nations Unies dont il appuie toutes les résolutions et toutes les initiatives, le Sénégal reconnaît à tout Etat de la région du Golfe le droit de prendre les mesures qu'il juge nécessaires à la préservation de sa sécurité. Par ailleurs, j'ai fait remettre par mon directeur de cabinet au Roi d'Arabie saoudite et à l'Emir du Koweït des messages pour leur exprimer ma solidarité et celle du peuple sénégalais, ainsi que mon soutien aux initiatives prises en vue du retour de la paix dans la région.

Dans le même esprit, le Sénégal enverra en Arabie saoudite, après accord avec le Gouvernement de ce pays, un contingent militaire.
